

2 0 1 2

ARCHIVES
de
POLITIQUE
CRIMINELLE



Violences sexuelles

N°34

EDITIONS A. PEDONE
13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

AVANT PROPOS

Le choix du thème des violences sexuelles pour ce 34^{ème} volume des Archives de politique criminelle s'est imposé en raison de sa douloureuse actualité quotidienne dans la sphère privée. Il s'est aussi imposé en raison de sa permanence depuis la nuit des temps sous toutes les latitudes et sous les formes les plus diverses liées à la culture, à l'éducation, à l'histoire personnelle des auteurs et au peu de respect pour le droit à la dignité et à l'intégrité corporelle de la femme le plus souvent, de l'homme quelquefois. La question des violences sexuelles resurgit régulièrement sur le devant de la scène publique et politique au hasard d'évènements dramatiques.

Une question prioritaire de constitutionnalité en 2012 a autant mobilisé les médias, les associations de défense des droits des femmes et la communauté des juristes qu'un affreux fait divers, je veux parler de la décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2012 abrogeant l'article 222-33 du code pénal incriminant le harcèlement sexuel en raison de sa non-conformité au principe de la légalité des délits. Au moment où ces quelques lignes sont écrites l'Assemblée nationale vient d'adopter un nouvel article 222-33 répondant, peut-on penser, aux exigences fondées du Conseil constitutionnel.

Du harcèlement sexuel au viol, le champ des violences sexuelles est immense. La première partie du volume consacrée aux « **Principes et problèmes de politique criminelle** » s'ouvre sur un article historique de Frédéric Chauvaud dont le lecteur a besoin pour comprendre l'histoire tumultueuse, non pas des déviations sexuelles mais de la prise en compte des déviations et violences par le législateur avec une intensité jamais égalée dans la période la plus récente. Le texte d'Audrey Darsonville était indispensable pour mesurer le surinvestissement législatif en matière d'infractions sexuelles, se traduisant par un véritable maquis de incriminations au nom d'une politique criminelle sécuritaire, qui s'avère être source d'insécurité juridique. Saisissant est l'exemple de l'inceste pris par Laurence Leturmy et Michel Massé. L'inceste, absent en tant que tel du code pénal pendant deux siècles y est entré nommément pendant dix-neuf mois seulement pour défaut de définition, défaut constaté là encore par le Conseil constitutionnel. L'on comprend parfaitement cette insécurité juridique lorsque François Desprez explique comment se construit la conviction du juge en matière de violences sexuelles et combien lourds sont les problèmes de preuve, lourds pour les magistrats, lourds pour victimes et auteurs dans l'opposition de leurs récits.

En « **Politique criminelle appliquée** » le lecteur sera frappé par la densité et la diversité des sujets traités. Deux articles, l'un de Bernard Savin, l'autre de Florence Brigant sur les approches thérapeutiques des violences sexuelles et la prise en charge des délinquants sexuels en milieu fermé, ouvrent les portes des réponses médicales et psychothérapeutiques aux violences sexuelles.

AVANT-PROPOS

La sociologue Véronique Le Goaziou démontre pour la France la judiciarisation galopante des violences sexuelles et du viol en particulier mais judiciarisation inégale selon les milieux sociaux et le sexe de la victime. Les victimes de sexe masculin sont moins enclines à porter plainte. Bénédicte Lavaud-Legendre nous replonge dans le sordide des femmes soumises à la traite des êtres humains avec une étude réalisée auprès de nigérianes sexuellement exploitées en France. La question posée est celle de l'adhésion ou de la non adhésion de ces femmes à l'exploitation dont elles sont l'objet. On retrouve ici un problème récurrent en matière de violences sexuelles, celui du consentement, du degré de consentement ou de la validité du consentement.

Il aurait fallu plusieurs volumes des Archives de politique criminelle pour prétendre traiter des violences sexuelles en « **Politique criminelle comparée** » mais déjà la relativité dans l'espace de la notion même de violences sexuelles et de leur traitement frappe quand on lit successivement l'article de Pejman Pourzand, sur l'Iran et l'Afghanistan, qui vous saisit d'effroi, et celui de Catherine Le Magueresse sur les exigences canadiennes en matière de validité du consentement. Pour l'Europe du sud dans des approches de politique criminelle législative, Alberto Cadoppi présente « le droit pénal sexuel » en Italie remodelé en 1996 et Ionnis Rodopoulos à propos du harcèlement sexuel en droit hellénique prouve la complexité de la définition du harcèlement sexuel et les effets pervers aussi bien de la définition proposée par la directive européenne de 2006 que de celle finalement retenue par le législateur grec.

Un tel numéro des Archives de politique criminelle sur les violences sexuelles, d'une richesse mais aussi d'une incomplétude évidente, ne peut-être qu'une invitation à poursuivre la réflexion et l'action avec le souci permanent du respect des droits humains.

Les violences sexuelles quelles que soient leur intensité plus que leur gravité sont une atteinte à la dignité et à l'altérité. Comme le dit la philosophe Michela Marzano dans son texte sur les paradoxes de la sexualité : « Dans le cas du désir sexuel on ne peut pas priver l'autre de son altérité ».

Ce volume est dédié à Jacques Vérin, magistrat, l'un des fondateurs des Archives de politique criminelle, qui, jusqu'au terme de sa vie, s'est soucié avec l'humanisme qui le caractérisait de penser les questions pénales dans une approche interdisciplinaire. C'est de cette approche dont cette revue de politique criminelle veut rendre compte. Nous remercions Reynald Ottenhof du bel hommage rendu à Jacques Vérin.

Christine LAZERGES

Avant-propos par C. LAZERGES.....	3
<i>In memoriam</i> Jacques VERIN par R. OTTENHOF.....	5
I – PRINCIPES ET PROBLEMES DE POLITIQUE CRIMINELLE	
<i>L'invention des déviances sexuelles. De la violence à la débauche (1825-1914)</i> par F. CHAUVAUD.....	9
<i>Dignité et violence : les paradoxes de la sexualité</i> par M. MARZANO.....	23
<i>Le surinvestissement législatif en matière de violences sexuelles</i> par A. DARSONVILLE-TAMNGA.....	31
<i>Preuve et conviction du juge en matière d'agressions sexuelles</i> par F. DESPREZ.....	45
<i>Le secret professionnel et le signalement de la maltraitance sexuelle.</i> <i>L'option de conscience : un choix éthique</i> par B. PY.....	71
<i>Inceste : incriminer le tabou</i> par L. LETURMY et M. MASSE.....	85
II – POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE	
<i>Les viols aux assises : regard sur un mouvement de judiciarisation</i> par V. LE GOAZIOU.....	95
<i>Les femmes soumises à la traite des êtres humains adhèrent-elles à l'exploitation ?</i> <i>Une mauvaise formulation pour un vrai problème : étude réalisée auprès de</i> <i>Nigériennes sexuellement exploitées en France</i> par B. LAVAUD-LEGENDRE.....	103
<i>Compréhension psychodynamique et approches thérapeutiques</i> <i>des violences sexuelles</i> par B. SAVIN.....	123
<i>La prise en charge des délinquants sexuels en milieu fermé</i> par F. BRIGANT.....	135
<i>La répression par les juridictions pénales internationales des violences sexuelles</i> <i>commises pendant les conflits armés</i> par C. FOURÇANS.....	155
III – POLITIQUE CRIMINELLE COMPAREE	
<i>Les infractions sexuelles en Italie. Problèmes et perspectives</i> par A. CADOPPI.....	169
<i>L'infraction de harcèlement sexuel au regard du principe de légalité des délits</i> <i>et des peines : l'exemple du droit pénal hellénique</i> par I. RODOPOULOS	189
<i>Contrôle et production des délinquants sexuels aux Etats-Unis.</i> <i>Une introduction critique</i> par J. J. FISCHER.....	207
<i>Viol et consentement en droit français.</i> <i>Réflexions à partir du droit pénal canadien</i> par C. LE MAGUERESSE.....	223
<i>La violence sexuelle : cas symptomatique de l'anachronisme des perceptions</i> <i>juridiques afghane et iranienne</i> par P. POURZAND.....	241
IV – VARIA	
<i>Quelle politique pénale pour les violences de supporters amateurs ?</i> par M. MILLET.....	269
<i>La théorie et la pratique de la garde à vue en Grèce</i> <i>(et leur signification pour la garde à vue du droit français)</i> par D. GIANNOULOPOULOS.....	287
<i>Droit disciplinaire et loi pénitentiaire : le rendez-vous manqué</i> par A. BOUQUET.....	303
V – NOTES BIBLIOGRAPHIQUES	
<i>Pas de quartier. Délinquance juvénile et justice des mineurs, Pierre Joxe,</i> par C. LAZERGES.....	333
<i>Le vol et la morale, L'ordinaire d'un voleur, Myriam Congoste, par J.-P. JEAN.....</i>	337
<i>L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits, Laurent Mucchielli,</i> par C. LAZERGES.....	339
<i>Le procès pénal accéléré, Etude des transformations du jugement pénal,</i> Camille Viennot, par J.-P. JEAN.....	343
<i>Aux origines de la police scientifique – Alphonse Bertillon,</i> <i>précurseur de la science du crime, Pierre Piazza (dir.),</i> par O. CAHN.....	345